

Bien que nous ayons tous étudié certains des problèmes qui ont provoqué ce genre d'agitation au sein des universités, j'estime que le bon droit n'est pas tout du même côté. Dans un effort très lucide, les étudiants et les membres des facultés veillent à ce que les universités prennent réellement en considération les souhaits, les désirs et les besoins des étudiants au même titre que les opinions et les desiderata des facultés et, plus encore peut-être, de l'administration. Personne n'approuve les excès et je suis le premier à condamner ceux auxquels on assiste dans certains endroits en ce moment. Je crois cependant que le fait que nos jeunes gens sont actifs, dynamiques, pleins de nouvelles idées qui amélioreront, à la longue, les universités, ne constitue pas un argument contre ce genre de choses; cela ne prouve pas que les jeunes sont irresponsables, mais bien que nos jeunes de 18 ans et plus sont aujourd'hui préparés et capables d'assumer leurs responsabilités en remplissant un bulletin de vote au cours d'une élection fédérale.

J'espère que les députés appuieront cette mesure. Nous savons tous que lorsqu'un jeune Canadien ou une jeune Canadienne fait partie des forces armées du Canada, il a le droit de voter à l'occasion d'une élection fédérale et je puis citer de nombreuses déclarations faites ces dernières années par des personnes autorisées. J'aimerais, ici, en citer une qui date du 14 juillet 1960 et qui figure au harsard de la Chambre des communes:

Aujourd'hui, on peut trouver beaucoup à dire en faveur de la motion qui vise à abaisser de 21 à 18 ans l'âge minimum des votants. La plupart des arguments en ce sens ont été exprimés par le député d'Assiniboia. Un argument nous touche surtout, c'est que l'État n'hésite pas à appeler des jeunes à se battre pour le pays et, au besoin, à mourir pour ce pays, comme cela est arrivé à des milliers de jeunes qui n'avaient pas 21 ans. Qu'ils soient âgés de 21, 20, 19 ou 18 ans, nous leur demandons d'accepter le devoir suprême des citoyens. A cet égard, il m'est avis que si nous leur imposons cette obligation, le moment est venu de leur laisser exercer le privilège du vote, afin qu'ils puissent contribuer à déterminer les politiques susceptibles de modifier les situations à l'égard desquelles on leur demande d'assumer les suprêmes obligations inhérentes à la citoyenneté. A mon avis, vu la formation qu'ils reçoivent

aujourd'hui dans nos maisons d'éducation, les jeunes de 18, 19 ou 20 ans sont tout à fait prêts à exercer un jugement avisé par rapport au droit de suffrage, aussi prêts qu'ils le sont dans le cas d'autres questions où nous leur demandons de faire jouer leur jugement.

Nous imposons des obligations aux jeunes et leur reconnaissons des privilèges dans bien des domaines, y compris le privilège de verser de l'impôt. Si nous leur demandons de servir dans les forces armées et d'acquiescer leur part des dépenses de l'État, nous devrions leur accorder le privilège de contribuer à déterminer la politique du gouvernement.

L'homme qui s'exprimait ainsi était nul autre que le très honorable Lester B. Pearson. J'estime que cela révèle le genre d'attitude dont s'est inspirée la mesure que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui. Je sais que les honorables sénateurs étudieront soigneusement la mesure, avant de décider, s'il y a lieu de l'adopter. Je demanderais aux honorables sénateurs d'étudier la question en toute sincérité et de réfléchir à la situation dans laquelle ils placeront le Sénat s'ils l'adoptent. Nous dirons à la Chambre des communes, comme au peuple canadien, que nous sommes prêt à faire preuve d'initiative dans ce domaine. Si le Sénat adopte la mesure, je suis convaincu que celle-ci devra l'adopter. Elle n'aurait pas l'audace de la rejeter. Songez à la publicité que le Sénat recevrait. Si la mesure est adoptée, cela voudra dire que notre génération de sénateurs aura, passant par-dessus une génération de Canadiens, tendu la main aux jeunes de notre pays en leur disant qu'ils devraient avoir une part de responsabilité dans les décisions qui façonneront nos gouvernements de demain. Si le Sénat veut faire quelque chose en sa propre faveur, et quelque chose en faveur du Canada, ce serait, je crois, une bonne indication de son désir. Je dirais donc à chacun des sénateurs, quoi qu'il puisse penser du bill: «Votons sur le bill, avant que trop de séances soient passées. Consacrons-y assez de séances pour le discuter à fond, puis votons; ne le coulons pas en refusant de voter, en ajournant le débat ou en le prolongeant indéfiniment. Faisons en sorte qu'après un nombre raisonnable de séances de la Chambre, la mesure soit mise aux voix, et qu'en se prononçant sur elle, les sénateurs montrent à la population canadienne qu'ils font partie d'un Sénat qui va de l'avant au vingtième siècle.»